Nations Unies S/PV.8062



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8062e séance

Jeudi 5 octobre 2017, à 10 h 10

New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Tachco
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Temenov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/811)

17-31062 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (**S/2017/811**)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, qui se joint à la présente séance par visiooconférence depuis Bamako.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance. M. Annadif nous rejoint par visioconférence depuis Bamako également.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, publié sous la cote S/2017/811.

Je donne maintenant la parole à M. Mahamat Saleh Annadif.

M. Annadif : Je suis heureux d'interagir avec les membres du Conseil cet après-midi à partir de Bamako et me permets en même temps de remercier le Secrétaire général pour l'occasion qu'il m'offre de présenter son rapport (S/2017/811) et de faire le point sur les récents développements de la situation au Mali, notamment la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Je me réjouis également de la présence parmi nous de S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

J'aimerais rappeler que le rapport sous examen couvre la période mi-juin à mi-septembre 2017. Cette période s'est caractérisée par les faits majeurs suivants tant sur le plan politique que sur le plan sécuritaire, à savoir le débat sur le projet de la révision de la Constitution et les affrontements armés entre la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger (la Plateforme) et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), qui sont les deux coalitions signataires de l'Accord. Ces deux événements ont failli remettre en cause tout le processus de la mise en œuvre de l'Accord. Les efforts conjugués des principaux acteurs maliens, y compris les responsables des mouvements signataires, ajoutés à ceux de la communauté internationale, ont permis de dénouer les deux crises. C'est surtout cela qui explique les retards qui se prolongent dans la mise en œuvre de l'Accord.

Pour ce qui est du débat sur le projet de révision constitutionnelle, la décision du Président Ibrahim Boubacar Keita d'ajourner le référendum a apaisé les tensions sociales et mis fin aux manifestations. S'agissant des affrontements entre la CMA et la Plateforme, après avoir signé des trêves renouvelables le 23 août et le 6 septembre, les deux coalitions sont parvenues à signer, le 20 septembre, un texte appelé « l'Engagement », qui consacre une cessation totale et définitive des hostilités. La mise en œuvre de clauses de cet engagement se poursuit dans de bonnes conditions. Pour preuve, ce matin, la CMA a libéré neuf prisonniers de la Plateforme à Kidal.

C'est dans cette ambiance de dénouements heureux que le Gouvernement malien et les Nations Unies ont convoqué la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre de l'Accord le 20 septembre à New York. Cette réunion de haut niveau, coprésidée par le Président malien et le Secrétaire général, a vu également et pour la première fois la participation des responsables de la CMA et de la Plateforme. Les participants, et ils étaient nombreux et de qualité ce jour-là, ont souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord, notamment la création de la deuxième chambre du Parlement et l'opérationnalisation des collectivités territoriales, le lancement du cantonnement et du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, l'élaboration d'une feuille de route de la réforme du secteur de la sécurité et le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées.

Depuis le 19 septembre, le Gouverneur de Kidal a pris ses fonctions, symbolisant ainsi le retour de l'État. Mais je voudrais dire à ce niveau que ce nouvel élan doit être capitalisé pour que ce retour du Gouverneur à Kidal ne soit pas qu'une donnée symbolique.

Malgré ces développements positifs, nous devrons être conscients que les échéances de 2018 approchent à grands pas, et que les défis restent énormes. Toutes les parties sont appelées à redoubler d'efforts pour consolider la confiance entre elles et ce, malgré les retards dont j'ai parlé dans la mise en œuvre de l'Accord, s'engager dans les réformes nécessaires et fournir les dividendes de la paix tant attendues par les populations maliennes.

C'est le lieu de rappeler que la situation des droits de l'homme demeure préoccupante eu égard, entre autres, à l'environnement sécuritaire instable dans le pays. La montée en puissance de l'extrémisme violent par des éléments armés, entravant notamment les droits et libertés fondamentales dans les régions du Centre, devient plus qu'inquiétante. L'absence des autorités étatiques dans certaines zones ainsi que la conduite d'opérations antiterroristes au cours desquelles des violations des droits de l'homme sont rapportées constituent les principales causes qui contribuent à la recrudescence de ces phénomènes.

Concernant la lutte contre l'impunité, il convient de noter les avancées réalisées par le Gouvernement, en particulier pour le traitement des dossiers en lien avec la crise de 2012. L'ouverture du procès d'Aliou Mahamane Touré et sa condamnation à 10 ans de réclusion criminelle ont suscité un brin d'espoir pour les nombreuses victimes d'abus et de violations graves des droits de l'homme commis depuis le début de la crise. À cet égard, il y a lieu de souligner que ce qui est recherché est que tous les acteurs de ces violations et abus répondent de leurs actes, quels qu'en soient le contexte ou les circonstances de leur survenance. L'objectif ultime de l'appui que les Nations Unies apportent au Gouvernement malien est de lutter contre l'impunité, de garantir l'accès de tous à la justice, et de préserver l'état de droit et la démocratie. De plus, il est crucial d'intensifier le redéploiement des autorités sécuritaires et judiciaires, ainsi que le renforcement des mécanismes de justice transitionnelle pour éviter que l'impunité ne favorise la naissance d'une culture de se faire justice soi-même.

Aussi, le régime de sanctions récemment établi par le Conseil de sécurité à travers la résolution 2374 (2017) représente, à juste titre, un tournant important dans la lutte contre l'impunité et les garanties de respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit. Ce régime de sanctions constitue aussi un levier important contre ceux qui poseraient des obstacles au bon déroulement du processus de paix. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continuera d'apporter son assistance aux institutions étatiques, avec lesquelles le dialogue est régulier. Ce dialogue vise, entre autres, à échanger sur les cas de violations et d'abus des droits de l'homme documentés à travers le pays afin de permettre que des actions judiciaires appropriées puissent être prises conformément aux obligations internationales en matière de droits de l'homme. La mise en place prochaine, très prochaine je peux le dire, de la Commission internationale d'enquête, entre dans ce sens.

Pour ce qui est de la MINUSMA, elle demeure confrontée à des défis importants caractérisés par les activités des groupes extrémistes et autres terroristes que sont les réseaux criminels. Ceux-ci constituent les principaux obstacles au retour de la paix; en particulier, ils sont les ennemis de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix. La perte quasi-quotidienne de soldats de la paix des Nations Unies causée par des engins explosifs improvisés ou mines, en particulier sur les principaux axes d'approvisionnement de la Mission, devient insupportable. Elle est insoutenable. Le décès de trois soldats de la paix, ainsi que la blessure de quatre autres et d'un contractuel civil malien, décédé d'ailleurs depuis lors à Gao le 24 septembre, n'est qu'une infime et parfaite illustration de cette réalité. De nombreuses questions sont malheureusement sans réponse, y compris l'identité des auteurs. C'est pourquoi nous avons exhorté le Gouvernement et les groupes signataires à accélérer la mise en œuvre de l'Accord et les efforts de réconciliation, d'abord pour nous permettre de savoir qui est qui, mais aussi pour mutualiser nos capacités afin de faire face ensemble à cette situation.

Pour ce qui est de la lutte contre les engins explosifs improvisés, nous envisageons plusieurs actions dans les jours à venir, mais elle nécessite une approche globale, qui commence d'abord par une vision stratégique, mais aussi par l'identification des commanditaires, des techniciens qui, souvent d'ailleurs, viennent de l'extérieur, parce qu'ils ne sont pas des Maliens, ainsi que leurs mécanismes financiers associés. Aussi, il est grand temps que le bataillon d'escorte de convoi et la Force de réaction rapide régionale soient entièrement déployés pour donner à la Mission la liberté d'action nécessaire.

Face à l'ensemble des menaces auxquelles font face la MINUSMA et l'ensemble de la famille des Nations Unies au Mali, nous réitérons les besoins en

financement, qui sont d'ailleurs croissants, et nous ne le cachons pas, en vue d'investissements dans la protection contre les attaques indirectes, l'amélioration des systèmes de surveillance, de détection, d'alerte précoce et d'alarme. Celles-ci sont quelques-unes des mesures de protection pour atténuer les pertes en vies humaines dues aux attaques indirectes contre les camps de la MINUSMA, même si depuis un certain temps, les patrouilles à l'extérieur ont limité ces attaques indirectes. Les améliorations technologiques sont également les bienvenues.

La mise en place de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) est une occasion pouvant concourir à la création d'un climat propice à la bonne exécution du mandat de la MINUSMA. I1 est important de noter qu'une approche holistique, allant au-delà de la force militaire, assurant la cohérence avec le processus de paix, les initiatives de développement et l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, est nécessaire. À la demande du Secrétaire-général, une mission exploratoire comprenant des représentants de la MINUSMA et de tous les départements, du quartier général et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, s'est rendue dans les capitales des pays du G5 Sahel, ainsi que le quartier général de la force, basé à Savari depuis septembre. Cette mission a constaté l'engagement des pays de la région à opérationnaliser la Force conjointe.

Nous nous réjouissons de la poursuite des échanges entre les pays du G5 Sahel et les partenaires, y compris lors de l'évènement de haut niveau du 18 septembre à New York organisé par le Mali, de l'Assemblée générale, et de la réunion de Berlin du 19 septembre. À cet égard, nous réitérons l'appel du Secrétaire général en faveur d'un appui international conséquent et continu à 1'initiative des pays du G5 Sahel. Les évènements d'hier au Niger, tout à côté, à la frontière Niger-Mali, nous interpellent.

Conformément à la résolution 2364 (2017) du Conseil de sécurité, des consultations sont en cours pour déterminer les responsabilités qui pourraient être transférées à l'équipe de pays des Nations Unies. Il y a lieu cependant de noter que ce transfert ne se fera que de façon graduelle et dans les moyen et long termes, car les défis sont énormes. Je ne peux que citer les problèmes d'accès, des ressources humaines et autres, qui sont autant de facteurs qui favorisent la hausse des besoins humanitaires.

À ce sujet, et comme le Conseil le sait, en 2017 les humanitaires avaient lancé un appel de fonds de 305 millions de dollars pour répondre aux besoins dans les secteurs de la santé, de l'eau, de la nutrition, de la sécurité alimentaire, de la protection, de l'éducation et de l'abri. Cependant, comme le Conseil le sait, le Plan de réponse humanitaire n'a été financé qu'à près de 35 %, ce qui a tout de même permis au Gouvernement et à ses partenaires d'aider des milliers de citoyens maliens dans le Nord affectés par le conflit. Dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix, il est à noter que le Mali a bénéficié de près de 17 millions de dollars, qui ont financé quelque 11 projets, tout comme le volet régional a pu bénéficier de 3 millions de dollars pour un programme reliant le Mali, le Niger et le Burkina Faso.

Le Président : Je remercie M. Annadif de son exposé.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier et féliciter l'Éthiopie pour l'efficacité avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de septembre et vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, plein succès dans la conduite des travaux du Conseil ce mois-ci.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, de son exposé d'aujourd'hui.

Pour commencer, je voudrais faire le point sur la conjoncture actuelle au Mali, caractérisée par une détérioration grave des conditions de sécurité; une situation humanitaire précaire – essentiellement du fait de l'insécurité –; un Accord pour la paix et la réconciliation en vigueur depuis plus de deux ans, mais qui n'a pas encore été mis en œuvre; un comité de sanctions créé tout récemment en application de la résolution 2374 (2017); une opération de maintien de la paix déployée sur le terrain, qui est dotée du mandat le plus robuste de toutes les opérations en cours et qui est en même temps la plus dangereuse; et une force multinationale conjointe de lutte contre le terrorisme, qui commencera bientôt ses opérations. L'Uruguay se félicite de la création de la Force conjointe du G5 Sahel et encourage ce type d'initiatives sous-régionales visant à relever les défis, dans le respect du principe d'appropriation nationale. Néanmoins, la population civile au Mali demeure otage des agissements des groupes terroristes, des affrontements incessants entre

les groupes armés et de l'absence de l'autorité de l'État, principalement dans la moitié septentrionale du pays.

Malheureusement, la situation dans la République du Mali continue de se détériorer, essentiellement du fait des agissements des groupes terroristes et extrémistes ennemis du processus de paix et de réconciliation. Toutefois, nous sommes également très préoccupés par les violations des dispositions de l'Accord par les groupes signataires eux-mêmes. L'Uruguay voudrait réitérer et souligner que la responsabilité d'assurer l'ordre public et la protection des populations dans la République du Mali incombe au premier chef aux autorités nationales.

La communauté internationale, en particulier l'ONU, aide le Gouvernement dans ses efforts pour s'acquitter des responsabilités qui lui reviennent intrinsèquement en tant que pays souverain. En effet, la communauté internationale appuie le Mali dans ses efforts pour instaurer la paix dans le pays de plusieurs façons : en apportant des contributions financières pour l'exécution de projets dans le nord du pays, en établissant et en renforçant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), en mettant en œuvre des projets de consolidation de la paix financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que par des visites du Secrétaire général et des missions du Conseil de sécurité.

Nous estimons qu'il est nécessaire et urgent d'adopter une approche multidimensionnelle pour nous attaquer aux causes profondes du conflit au Mali. Parallèlement aux initiatives en matière de sécurité, nous devons accorder la priorité au développement social, à la fourniture de services de base à la population, à l'accès à la justice et à la création d'emplois, si nous voulons assurer la stabilité à long terme.

Nous prenons note avec préoccupation des allégations répétées de violations des droits de l'homme commises par des groupes armés et les forces de sécurité dans le pays. À cet égard, l'Uruguay demande que toutes les activités en matière de sécurité, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, soient menées dans le strict respect des normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et que les victimes présumées de ces violations bénéficient de toutes les garanties d'une procédure régulière. Les auteurs de ces violations doivent répondre de leurs actes par les voies appropriées.

Nous nous félicitons de l'établissement du régime de sanctions en application de la résolution 2374 (2017), suite à la demande du Gouvernement malien. Nous ne devons pas oublier que ces sanctions sont un outil supplémentaire à la disposition du Conseil pour instaurer une paix durable au Mali. Nous devons toutefois continuer à utiliser les autres outils à notre disposition, notamment l'opération déployée sur le terrain, la médiation et les bons offices, toujours dans le cadre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui est la pierre angulaire du processus politique. Plus important encore, nous devons préserver le dialogue et veiller à l'application des accords par toutes les parties signataires.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre appui et notre gratitude à la MINUSMA et aux pays fournisseurs de contingents, qui font un travail louable dans un environnement défavorable, avec des capacités limitées, mais indubitablement avec courage, bonne volonté et attachement à leur mandat.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie voudrait également remercier le Représentant permanent de l'Éthiopie et son équipe pour une présidence exemplaire du Conseil de sécurité le mois dernier et se joint au représentant de l'Uruguay pour souhaiter plein succès à la présidence française ce mois-ci.

La Bolivie se félicite de l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, et salue la participation par visioconférence de S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali, à la présente séance. Nous remercions la France d'avoir convoqué et organisé cette séance.

La Bolivie déplore et condamne les attaques perpétrées par des groupes armés contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans la région de Gao le 24 septembre. Nous adressons nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes et au Gouvernement et au peuple bangladais à la suite du décès de trois Casques bleus bangladais dans ces attaques . Nous voudrions également remercier le personnel de la MINUSMA d'avoir redoublé d'efforts en vue de l'application intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en facilitant le dialogue politique par la médiation et les bons offices en coordination avec le Gouvernement malien. De même, nous saluons les

efforts déployés par le Gouvernement et le Président de la République du Mali visant à parvenir à une cessation définitive des hostilités au moyen de plans nationaux et en prenant des mesures politiques d'une importance fondamentale pour instaurer la paix et la stabilité dans le pays.

Dans le cadre de ce processus, il est essentiel d'analyser les causes profondes de la crise, notamment les conséquences de l'interventionnisme et des politiques visant au changement de régime après le conflit de 2011 en Libye, qui ont conduit à la déstabilisation et ont pour conséquences malheureuses le chaos et le terrorisme et qui ont en outre donné lieu à un cycle vicieux de conflits dans la région du Sahel et en Libye.

Nous sommes préoccupés par l'absence de capacités matérielles, logistiques, technologiques, de renseignement et d'analyse au sein de la MINUSMA, ce qui entrave la mise en œuvre effective et efficace de son mandat dans un environnement précaire, caractérisé en outre par des menaces asymétriques qui mettent en danger le processus politique de paix, les membres de la Mission et la population civile.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2017/811), au cours de la période considérée, de juin à septembre, les groupes extrémistes violents et les éléments terroristes ont mené 44 attaques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, 21 contre la MINUSMA et 10 contre les troupes françaises, ce qui représente une augmentation de 102 % du nombre d'attaques. En outre, en raison de ces menaces asymétriques, la situation en matière de protection des civils s'est détériorée. Les groupes armés continuent de perpétrer des actes de violence à Ménaka, à Mopti, à Gao, à Tombouctou et surtout à Kidal, où se sont produits des affrontements constants entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger.

Par ailleurs, la situation humanitaire continue de se détériorer, en grande partie du fait des affrontements entre les groupes armés, qui donnent lieu à des violations graves, notamment les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires, le recrutement d'enfants et la violence sexuelle. Cela a conduit à une augmentation de plus de 3 000 du nombre des déplacés depuis le mois de mai. En outre, selon les estimations, plus de 140 000 Maliens ont cherché refuge dans les pays voisins. Par conséquent, la Bolivie appelle tous les groupes armés à déposer les armes, à se soumettre au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à appliquer pleinement toutes les dispositions de l'Accord de 2015.

Pour terminer, nous exhortons la communauté internationale dans son ensemble à poursuivre ses efforts inlassables pour instaurer définitivement la paix et la stabilité du Mali. Nous estimons qu'appuyer le Gouvernement malien est un pilier fondamental qui doit contribuer à l'instauration de la paix définitive, dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays.

De même, nous remercions et félicitons la présidence française d'avoir eu l'initiative d'organiser un déplacement dans la région, qui nous permettra de nous rendre compte directement de la situation qui y prévaut.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine de la République du Mali.

M. Diop (Mali) : Je suis très heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider le Conseil de sécurité pour le mois d'octobre 2017. À vous-même et à l'ensemble des membres de la délégation française, je voudrais souhaiter plein succès dans la conduite des travaux du Conseil et je vous assure de la coopération totale du Mali pour le succès de cette tâche.

Je voudrais profiter de l'occasion également pour saluer le travail remarquable qui a été fait par notre frère, l'Ambassadeur Tekeda Alemu, et toute la délégation éthiopienne à la présidence du Conseil de sécurité durant le mois écoulé.

Je me réjouis tout particulièrement de la visite prochaine, du Conseil de sécurité dans notre région, plus précisément dans trois pays membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Nous serons naturellement très heureux d'accueillir le Conseil ici, à Bamako, le 19 octobre prochain.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens au Secrétaire général, M. António Guterres, et à l'ensemble des femmes et des hommes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), sous la direction de notre frère, M. Mohamed Saleh Annadif, pour la poursuite de l'engagement et du sacrifice aux côtés du peuple malien dans sa quête de paix, de stabilité et de développement.

Je prends acte, au nom du Gouvernement malien, du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/811), qui couvre la période de juin à septembre 2017, et remercie le Représentant spécial pour sa présentation, qui appelle de notre part les observations suivantes.

Je voudrais tout d'abord me réjouir des précisions apportées par le Représentant spécial sur la période couverte par ce rapport, qui situent dans son contexte l'affirmation contenue dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle « presque aucun progrès n'a été fait dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali » (*S/2017/811, par. 77*). Je remercie le Représentant spécial pour les efforts faits dans ce cadre. En effet, grand fut l'étonnement du Gouvernement malien face à cette affirmation qui, à première vue, donnait l'impression d'un immobilisme généralisé dans la mise en œuvre de l'Accord, malgré les efforts consentis par le Mali et par la communauté internationale.

Le Gouvernement malien reconnaît, certes, les difficultés qui ont jalonné le processus de paix, mais estime que des progrès remarquables ont également été enregistrés dans la mise en œuvre de cet accord issu du processus d'Alger. En témoigne la reconnaissance, aujourd'hui, par l'ensemble des groupes armés signataires, du caractère laïc et de la forme républicaine de l'État malien, surtout que l'unité du pays aujourd'hui n'est remise en cause par aucune entité signataire de cet accord. S'y ajoute également la cessation permanente, en tous cas la cessation effective des hostilités entre, d'une part, les groupes armés et, de l'autre, les Forces de défense et de sécurité maliennes, avant et jusqu'à ce jour.

À cet effet, je voudrais rappeler, pour m'en réjouir, les conclusions de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui s'est tenue à New York le 20 septembre dernier. À l'issue de cette réunion, les participants ont clairement :

> « pris note des progrès substantiels réalisés dans le cadre de sa mise en œuvre, depuis la réunion ministérielle du 23 septembre 2016. Ils ont relevé, entre autres, la tenue de la Conférence d'entente nationale, la mise en place des Commissions nationales d'intégration et de désarmement, démobilisation et réintégration et du Conseil pour la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que les efforts déployés pour poursuivre les réformes institutionnelles, particulièrement la mise en place de la deuxième chambre du Parlement conformément aux dispositions de l'Accord de paix sur une base inclusive. Aussi, notant que la mise en œuvre de l'Accord de paix était entrée dans sa troisième année, les participants ont-ils souligné la nécessité [pour l'ensemble des parties prenantes] de réaliser [rapidement] des progrès additionnels dans les mois à venir. »

Les satisfécits ainsi exprimés par le Secrétaire général dans ses précédents rapports, au travers desquels il salue les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord et l'engagement du Gouvernement malien, sous l'autorité de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République, de poursuivre ses efforts, montrent à suffisance que le processus de paix avance, malgré les difficultés.

Je puis affirmer au Conseil que le Gouvernement malien, en dépit de tout, reste déterminé à diligenter l'application de cet Accord, car nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'alternative crédible à cette voie pacifique de règlement de cette crise et, surtout, à l'accord qui a été aujourd'hui conclu entre l'ensemble des acteurs maliens. Je comprends ici l'impatience du Secrétaire général, des membres du Conseil et de nos autres partenaires face aux retards pris dans l'application de l'Accord, et je sais que, de son côté aussi, le Conseil comprend également la complexité des défis qui jalonnent notre processus et qui, pour plusieurs, ne sont pas de la responsabilité ou le fait du seul Gouvernement malien.

Au plan interne, le déficit de confiance et les tensions persistantes entre les deux mouvements signataires constituent une source de grande préoccupation pour le Gouvernement. Les affrontements meurtriers, comme cela a été indiqué, entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger en juillet dernier dans la région de Kidal, en sont une illustration parfaite. Face à cette situation préjudiciable au processus de paix, le Gouvernement a fait appel à nos propres mécanismes nationaux de résolution des crises. Aussi les efforts des leaders religieux et traditionnels, conjugués avec ceux du Haut-Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord, ont-ils permis le retour au calme et la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les deux groupes armés. Ces efforts ont également permis le retour du Gouverneur à Kidal. Je voudrais, à cet égard, saluer également la contribution du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et de l'ensemble de son équipe.

Ces dynamiques positives ont besoin d'être confortées et re-confortées. Et je voudrais saluer ici l'adoption de la résolution 2374 (2017) par laquelle le Conseil de sécurité a institué un régime de sanctions contre les auteurs de blocage du processus de paix, et ce, à la demande expresse du Gouvernement de la République du Mali. Oui, nous avons demandé des sanctions, mais des sanctions justes, transparentes et équitables, comme moyen supplémentaire de pression sur les parties maliennes, à l'effet de diligenter l'application de l'Accord, en vue de la paix durable légitimement attendue par l'ensemble de notre peuple.

Je voudrais toutefois rappeler que les retards constatés dans la mise en œuvre de l'Accord sont aussi et surtout imputables à la détérioration de la situation sécuritaire, marquée par des attaques asymétriques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, qui sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme. Ces attaques ciblent également les Casques bleus, les forces françaises, les populations civiles et même les mouvements signataires de l'Accord.

Sur les autres dimensions de la mise en œuvre de l'Accord, la détermination du Gouvernement malien reste totale : les patrouilles mixtes deviennent de plus en plus opérationnelles, de même que les autorités intérimaires et le plan d'urgence sur le développement des régions du nord. L'État va intensifier les efforts pour la poursuite de la fourniture des services sociaux de base et des dividendes de la paix aux populations affectées par la crise.

Les élections communales et régionales sont prévues avant la fin de l'année. Le Conseil des ministres vient de décider, aujourd'hui même, de la tenue de ces élections le 17 décembre prochain. Le matériel destiné à ces élections est déjà acquis par le Gouvernement malien.

Pour la tenue des élections référendaires, régionales et locales, il me plaît de vous annoncer que le Gouvernement a entièrement pris en charge, dans la loi de finances rectificative, adoptée par l'Assemblée nationale le 25 août dernier, le déficit de 18 milliards de francs CFA évoqué dans le rapport du Secrétaire général. Ce n'est donc plus un déficit.

De même, je voudrais rappeler la promulgation par le Président de la République, le 2 octobre, de la loi sur le code des collectivités territoriales, la loi sur la libre administration des collectivités territoriales et la loi sur le statut particulier du district de Bamako. Beaucoup de ces dispositions sont en satisfaction de nos engagements pris dans le cadre de l'Accord.

Je dois souligner ici que le Président de la République a décidé, à la demande d'une partie de la communauté nationale, de surseoir - je dis bien surseoir, parce que le rapport parle quelque part de maintenir, mais il s'agit bien de surseoir - à la tenue du référendum sur le projet de révision de la Constitution. Toutefois, je dois assurer le Conseil que le Chef de l'État reste déterminé à poursuivre cette réforme majeure, car indispensable pour l'avenir de notre pays.

S'agissant des processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, le Gouvernement invite les mouvements signataires à coopérer de bonne foi pour la réussite de ces programmes indispensables pour la stabilisation et la restauration de la sécurité dans notre pays.

Pour sa part, le Gouvernement malien, qui a consenti d'énormes efforts financiers, respectera tous ses engagements dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord. À cet égard, le projet de budget pour l'exercice 2018, actuellement à l'examen à l'Assemblée nationale, tient compte déjà de la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord de paix.

Parallèlement à la mise en œuvre de l'Accord, le Gouvernement accorde une attention toute particulière à la situation des régions du centre du pays. Participe de cet engagement la désignation de l'imam Mahmoud Dicko, Président du Haut Conseil islamique, pour œuvrer au dialogue et à la réconciliation entre les communautés des régions de Mopti et Ségou. Les résultats déjà obtenus sont fort appréciables et très encourageants. Le Premier Ministre et Chef du Gouvernement vient également de présider à Ségou le Forum pour la paix dans la quatrième région, et les conclusions de cette rencontre permettent d'espérer un apaisement progressif de ces régions. Il s'agit là d'exemples concrets d'appropriation nationale du processus par les Maliens eux-mêmes.

Comme dans les précédents rapports, le Secrétaire général exprime sa préoccupation concernant les violations des droits de l'homme au Mali, situation très importante. S'agissant des cas de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits répertoriés dans le rapport, le Gouvernement souhaite avoir naturellement plus de précisions sur les localités dans lesquelles ces violations auraient été commises.

Pour ce qui concerne l'arrestation des personnes par les autorités maliennes pour fait de terrorisme, le

rapport fait état de 116 personnes arrêtées pour fait de terrorisme, dont 106 personnes libérées, parmi lesquels cinq garçons et deux femmes. Des informations que nous avons recueillies suite à la publication auprès de nos services judiciaires compétents, il ressort que c'est plutôt quatre au lieu de cinq garçons – c'est minime, mais je crois qu'il est bon de le préciser quand même. C'est donc quatre au lieu de cinq mineurs qui ont été présentés et remis à la Direction régionale de l'enfant et de la famille, et ce dès le début des interrogatoires.

Par ailleurs, le rapport indique que 239 personnes étaient détenues pour fait de terrorisme, dont cinq garçons étaient encore en détention dans les établissements de l'État. Pour notre part, nos services en charge de cette question nous ont indiqué que ce sont au total 277 personnes qui ont été conduites au Service d'investigations judiciaires de la Gendarmerie nationale, dont 50 sous mandat de dépôt pour suspicion de terrorisme. En 2017, sur 102 dossiers traités en cour d'assises, quatre individus ont été condamnés pour des infractions consécutives à des violations de droits de l'homme ou atteintes à ces droits. Au 31 août, au moins 52 personnes sur 132 plaignants ont été interrogées par les magistrats. Même si aucun procès n'est encore ouvert, la procédure suit son cours normal. Pour sa part, la Commission vérité justice et réconciliation, mise en place par le Gouvernement, a enregistré 5 267 dépositions de victimes et de témoins.

En tout état de cause, je voudrais réaffirmer ici l'engagement du Gouvernement de la République du Mali à respecter et à faire respecter les normes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Tous les cas signalés dans les zones sous contrôle gouvernemental font systématiquement l'objet d'enquêtes, et des poursuites subséquentes sont engagées contre les présumés auteurs. Il n'y a et il n'y aura naturellement aucune impunité en la matière.

Le Gouvernement malien a accueilli favorablement l'adoption de la résolution 2364 (2017), renouvelant le mandat de la MINUSMA. Cette résolution, à la suite de la résolution 2295 (2016), demande à la MINUSMA d'adopter une posture plus proactive et lui donne un mandat robuste, comme cela était rappelé tout à l'heure. Toutefois, force est de constater que les innovations majeures apportées par cette résolution ne se sont pas traduites dans les faits sur le terrain. Nous le déplorons. C'est pourquoi le Gouvernement souhaite vivement que le Conseil prenne adéquatement en charge la question du renforcement des capacités opérationnelles de la MINUSMA, de manière à lui permettre d'exécuter pleinement et efficacement son mandat. À cet égard, je soutiens totalement les demandes qui ont été ici exprimées par le Représentant spécial du Secrétaire général.

Il est tout aussi important de renforcer la coopération entre la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes. Je sais que le Représentant spécial est également acquis à cette dimension importante qui nous permettra d'envisager, un jour, une sortie progressive de la Mission. En particulier, je voudrais souligner ici la nécessité et l'agence de soutenir les Forces de défense et de sécurité maliennes dans la lutte quotidienne qu'elles mènent contre le terrorisme sur le terrain, et cela, sans attendre naturellement l'achèvement du processus de reconstitution qui va se poursuivre. Je me réjouis de la prise en charge de cette question centrale dans la résolution 2364 (2017).

De même, le Gouvernement malien salue la prise en compte dans ce mandat de la question importante de l'appui de la MINUSMA au rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, notamment le retour de l'administration et des Forces de défense et de sécurité dans les toutes les régions du nord, notamment à Kidal.

Comme le Conseil le sait, la crise malienne a des dimensions à la fois régionale et internationale, marquées par le terrorisme, le crime organisé et le trafic d'êtres humains. C'est tout le sens de la création de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, dont le Conseil a salué le déploiement. Je salue la tenue à New York de la réunion de haut niveau sur le G5 Sahel, avec la participation des chefs d'État du G5 Sahel, du Président de la République française, du Président en exercice de l'Union africaine, du Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que du Secrétaire général de l'ONU. À la suite de cette rencontre, je voudrais plaider en faveur d'un soutien plus accru et plus conséquent de la part de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, en vue de la mobilisation des moyens nécessaires à l'opérationnalisation effective et au fonctionnement efficient de cette force. J'invite tous nos partenaires à participer activement à la Conférence de planification des contributions à la Force conjointe du G5 Sahel, qui est prévue à la mi-décembre 2017 à Bruxelles.

C'est dans ce contexte que nous apprenons les violents et meurtriers affrontements survenus hier à la frontière entre le Mali et le Niger, qui ont occasionné des pertes en vies humaines et des pertes matérielles importantes. À cet égard, le Président en exercice

du G5 Sahel, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, vient de publier un communiqué dans lequel il condamne vigoureusement ce qui s'est passé, tout en rappelant que ces événements mettent l'accent sur la nécessité et l'urgence de l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, notamment afin de faire face aux velléités de déstabilisation et de sanctuarisation de notre région par les groupes terroristes extrémistes.

Je saisis cette occasion, au nom du Président de la République, pour adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple nigériens ainsi qu'au Gouvernement et au peuple des États-Unis, qui doivent tous continuer à se tenir auprès de nous pour maintenir la pression sur ces groupes et gagner cette bataille.

Je remercie chacun des membres du Conseil pour le soutien précieux qu'ils ne cessent d'apporter au Mali et au processus de paix en cours. Je réitère la gratitude infinie du peuple et du Gouvernement maliens au Secrétaire général, à son représentant spécial et à l'ensemble du personnel de la MINUSMA, aux pays fournisseurs de contingents, aux membres du Comité de suivi de l'Accord, dirigé par l'Algérie, et à tous les autres pays et institutions partenaires pour l'appui constant et multiforme au processus de paix et de stabilisation dans notre pays. Aussi voudrais-je saluer, au nom du peuple et du Gouvernement maliens, la mémoire de toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme nationales, tombées au champ d'honneur au Mali.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'engagement déterminé du Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, à poursuivre et intensifier les efforts de mise en mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali dans l'intérêt supérieur du Mali et des Maliens, avec le sens aigu des responsabilités qui sont les siennes, mais aussi et surtout avec la conviction profonde que l'amélioration de la situation au Mali ne peut avoir qu'un impact positif sur la paix et la sécurité au Sahel, et au-delà, sur la paix et la sécurité internationales, qui sont la responsabilité première de cet organe.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.